CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E100268** **VALABLE JUSQU'AU** **12/02/2027**

ÉDITÉ LE 18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2008

Raison sociale : CERNY BRUNO

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 22/06/2023

Capital : 0

48 CHEMIN DE PIC
09100 PAMIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAMIERS (09100)

Siret : 508 218 328 00013

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 109033218J001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 109033218J001

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/03/2026

Téléphone : 06 70 04 02 71 **Fax :** 05 61 68 81 03

Portable : 06 70 04 02 71

Responsabilité légale :
CERNY BRUNO CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : http://cerny-electricite.fr

E-mail : cerny.electricite@gmail.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 149 977 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		06/05/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/05/2026 11:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E100268** **VALABLE JUSQU'AU** **12/02/2027**

ÉDITÉ LE **18/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2008
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 22/06/2023
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAMIERS (09100)

Siret : **508 218 328 00013**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 109033218J001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 109033218J001

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/03/2026

Raison sociale : **CERNY BRUNO**

48 CHEMIN DE PIC
09100 PAMIERS

Téléphone : 06 70 04 02 71 **Fax :** 05 61 68 81 03
Portable : 06 70 04 02 71

Site Internet : http://cerny-electricite.fr
E-mail : cerny.electricite@gmail.com

Responsabilité légale :
CERNY BRUNO CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/05/2026
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier)	01/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/05/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/05/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/05/2026 11:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.